

ÉTUDE SUR LES IMPLICATIONS D'UN TRANSFERT DE TERRITOIRE MUNICIPAL RÉGIONAL

Transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette
de la MRC des Collines-de-l'Outaouais vers la MRC de Papineau

Janvier 2021

Table des matières

| | |
|---|----|
| Table des matières..... | 3 |
| Introduction | 5 |
| Renseignements généraux | 6 |
| Évolution démographique | 7 |
| Aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer | 8 |
| Appartenance socioéconomique..... | 8 |
| Développement économique | 8 |
| Aménagement du territoire et urbanisme..... | 9 |
| Représentation politique | 9 |
| Services municipaux et régionaux | 9 |
| Aspects financiers | 11 |
| Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette | 11 |
| MRC de Papineau | 12 |
| MRC des Collines-de-l’Outaouais..... | 13 |
| Enjeux..... | 14 |
| Sentiment d’appartenance..... | 14 |
| Gouvernance et planification | 14 |
| Développement économique et opportunités..... | 15 |
| Suite au transfert | 15 |
| Conclusion | 15 |

Introduction

La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais (MRC des Collines-de-l'Outaouais) et la Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC de Papineau) ont réalisé conjointement cette étude par l'entremise d'un comité de travail auquel ont été associés des officiers municipaux et des élus de chacune des organisations municipales, et ce, avec l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). De la sorte, les hypothèses qui sous-tendent cette étude ont fait l'objet de validations ponctuelles au cours de la démarche.

En somme, les objectifs visés par l'étude sont les suivants :

- Poser un regard sur les aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer;
- Examiner les implications financières pour les organismes municipaux concernées, et ce, en fonction des prévisions budgétaires de l'année 2019¹;
- Identifier les principaux enjeux d'un transfert de territoire municipal régional;
- Fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder ou non au transfert de territoire municipal régional.

¹ Les prévisions budgétaires de l'année 2019 ont été utilisées aux fins de l'étude seulement, notamment pour évaluer les implications financières. Comme les modalités de calcul des quotes-parts s'appuient sur différents facteurs comme la population et la richesse foncière uniformisée, les données démographiques et foncières sont également celles de l'année 2019.

Renseignements généraux

La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette fait partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, laquelle compte sept municipalités locales et aucun territoire non organisé. Les données suivantes présentent quelques renseignements qui permettent de situer et de connaître la municipalité.

Figure 1
Caractéristiques générales de la Municipalité de Notre-Dame-la-Salette

| Caractéristiques | |
|---|--------------|
| Statut de la municipalité | Municipalité |
| Population (2019) | 762 |
| (% dans l'ensemble de la MRC des Collines de l'Outaouais) | (1,5) |
| (% dans l'ensemble de la MRC de Papineau) | (3,2) |
| Superficie (km ²) | 117,87 |
| (% dans l'ensemble de la MRC des Collines de l'Outaouais) | (5,8) |
| (% dans l'ensemble de la MRC de Papineau) | (4,1) |
| Richesse foncière uniformisée (2019) | 107 421 155 |
| Indice de vitalité économique (2016) | -7,26 |
| Classement de la localité | 952 |

Figure 2
Caractéristiques générales de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

| Caractéristiques | |
|--------------------------------------|----------|
| Population (2019) | 50 708 |
| Nombre de municipalités locales | 7 |
| Superficie (km ²) | 2 196,42 |
| Indice de vitalité économique (2016) | 14,28 |
| Rang (à l'échelle du Québec) | 5 |

Figure 3
Caractéristiques générales de la MRC de Papineau

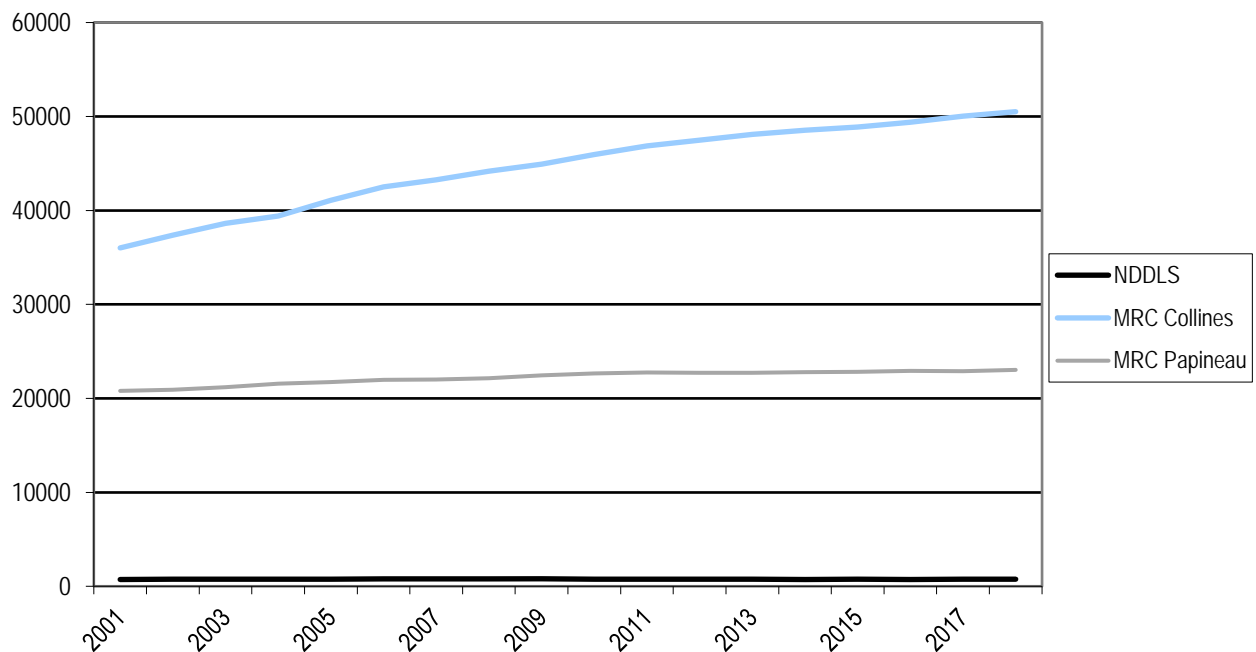
| Caractéristiques | |
|--------------------------------------|----------|
| Population (2019) | 23 193 |
| Nombre de municipalités locales | 24 |
| Superficie (km ²) | 3 202,99 |
| Indice de vitalité économique (2016) | -4,44 |
| Rang (à l'échelle du Québec) | 77 |

Évolution démographique

Selon les données de population décrétées pour l'année 2019, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette compte 762 habitants. Depuis 1996, la population y a augmenté de 12 %. Les six autres municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont quant à elles vu leur population augmenter de 17 % (998 personnes à Chelsea) à 102 % (5 609 personnes à Cantley), ayant profité du développement résidentiel en périphérie de la Ville de Gatineau, sauf Notre-Dame-de-la-Salette. Du côté de la MRC de Papineau, la population de cette dernière a augmenté de 14% depuis 1996, soit un nombre de 2 861 personnes.

Selon les perspectives démographiques produites par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour les municipalités de 500 habitants et plus², la population de la Municipalité de Notre Dame-de-la-Salette atteindrait 650 personnes en 2036. En complémentarité, toujours selon les données de l'ISQ, la population de la MRC des Collines-de-l'Outaouais passerait de 49 400 personnes en 2016 à 56 700 personnes en 2041, représentant une hausse de 14,7 %, tandis que celle de la MRC de Papineau passerait de 22 900 personnes en 2016 à 25 200 personnes en 2041, représentant une hausse de 9,7 %³.

Figure 4
Évolution récente des populations des organismes municipaux



² INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Population selon le groupe d'âge, 2016-2036 » [En ligne] : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html#donnees> (consulté le 22 mai 2020).

³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Population projetée aux 5 ans et variation de la population entre 2016 et 204 » [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/pop_5_ans_mrc_ed19.htm (consulté le 22 mai 2020).

Aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer

Appartenance socioéconomique

On peut définir une communauté d'appartenance comme étant un ensemble de citoyens partageant une histoire commune, utilisant les mêmes services publics, bénéficiant de la présence des mêmes organismes et participant à des activités communes. À cet égard, il est intéressant de noter que :

- les citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ont des liens de parenté avec les citoyens des municipalités de Bowman et de Val-des-Bois situées sur le territoire de la MRC de Papineau;
- le secteur de Buckingham de la Ville de Gatineau est le pôle de services pour la population de Notre-Dame-de-la-Salette;
- les municipalités du secteur nord-ouest de la MRC de Papineau ont un profil socioéconomique similaire à celui de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

La réalité socioéconomique de la municipalité étant similaire à celle rencontrée par ses voisines, Val-des-Bois et Bowman, les opportunités de collaborations, de coopération et de développement sont beaucoup plus naturelles avec ces dernières qu'avec les autres municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais où les enjeux sont essentiellement tournés, entre autres, vers une gestion de la croissance.

Dans cette optique, la vision et l'approche diffèrent nécessairement et les initiatives pouvant se déployer sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ne rencontrent pas les mêmes impératifs, alors que Notre-Dame-de-la-Salette vit une situation de dévitalisation et tente d'inverser la situation ou, du moins, d'atténuer au maximum ses effets. Sachant que beaucoup de municipalités de la MRC de Papineau, à l'instar de celles avoisinantes à Notre-Dame-de-la-Salette, vivent un contexte très semblable, le changement de MRC ne peut que faciliter la mise sur pied de projets rassembleur justement destinés à répondre aux enjeux communs. Un tel contexte ne se retrouvant pas dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la situation de la municipalité ne serait pas appelée à s'améliorer en demeurant la seule au sein de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à se battre pour sa survie socioéconomique. Le niveau des besoins est donc fort différent de même que les solutions à y apporter.

À la lumière de ce qui vient d'être énoncé, il y aurait lieu de croire que les citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ont une appartenance socioéconomique à la MRC de Papineau davantage qu'à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Développement économique

L'indice de vitalité économique, construit à partir du taux de travailleurs des 25 à 64 ans, du revenu médian avant impôt de la population de 18 ans et plus et du taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans, donne un aperçu actualisé de la situation socioéconomique de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette afin de la comparer aux autres municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et celles de la MRC de Papineau. En 2016, dernière année de référence, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette affichait un indice de - 7,26 (5^e quintile) alors qu'il se situait entre 6,77 et 21,2 pour les municipalités de la

MRC des Collines-de-l'Outaouais, ce qui les plaçait toutes dans le premier quintile de la province. Du côté de la MRC de Papineau, celle-ci se situait dans le 4^e quintile avec un indice de -4,44. On remarque d'ailleurs que les municipalités du nord de la MRC de Papineau, telle que la Municipalité de Bowman (-12,81), dont le territoire est contigu à celui de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, se retrouvent également dans le cinquième quintile de la province parmi les municipalités locales.

En somme, que ce soit au niveau démographique ou économique, les enjeux auxquels fait face la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette se rapprochent beaucoup plus de ceux vécus par les municipalités de la MRC de Papineau que de celles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Aménagement du territoire et urbanisme

La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est située dans la partie nord-est de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Son territoire est à proximité de ceux des municipalités de Bowman, Val-des-Bois et Mulgrave-et-Derry (MRC de Papineau). La principale voie de circulation provinciale desservant la municipalité est la route 309 qui traverse la municipalité sur un axe nord-sud, incluant le périmètre d'urbanisation. Cette route est d'ailleurs le seul lien permettant aux municipalités de Val-des-Bois et de Bowman de rejoindre les autres municipalités de la MRC de Papineau. Dans cette perspective, un éventuel transfert de territoire serait cohérent sur le plan de l'organisation territoriale municipale.

La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est principalement constituée de terres agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. On y retrouve aussi une affectation récréotouristique qui est adjacente à la Réserve Papineau-Labelle dont la partie sud se trouve dans la MRC de Papineau. Ainsi, Notre-Dame-de-la-Salette se démarque des autres municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais où l'on retrouve une grande partie du territoire en zone blanche qui accueille le développement résidentiel en périphérie du centre urbain de la région, soit la Ville de Gatineau. Les perspectives démographiques mentionnées précédemment viennent confirmer cela.

Il est important de noter qu'un transfert de territoire municipal régional impliquerait la modification des documents de planification dont le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le plan de gestion des matières résiduelles et le plan de développement de la zone agricole. Au niveau de la réglementation d'urbanisme, la différence ne serait cependant pas notable puisque le nouveau SADR de la MRC de Papineau est entré en vigueur en 2018 alors que celui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est à la fin du processus de révision. Dans les deux cas, la municipalité aura à faire un exercice de concordance.

Représentation politique

À l'heure actuelle, la municipalité compte 1 voix sur 7 au conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et représente 1,5% de la population totale de cette dernière. À la suite d'un transfert vers la MRC de Papineau, Notre-Dame-de-la-Salette aurait 1 voix sur les 25 que compte celle-ci mais représenterait désormais 3,2 % de la population. Selon le principe de la double majorité, la municipalité aurait un poids relativement supérieur au niveau de la population mais moindre au niveau du total des voix.

Services municipaux et régionaux

Au regard des services offerts à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, un transfert de territoire municipal régional aurait un impact significatif. Par exemple, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a son propre

service de police sur son territoire, ce qui n'est pas le cas de la MRC de Papineau dont les municipalités sont desservies par la Sûreté du Québec. De plus, les services de prévention et de formation relatifs aux risques élevés et très élevés seraient désormais assurés par la MRC de Papineau. Le transfert impliquerait également que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette adhère à différentes ententes intermunicipales avec les municipalités de la MRC de Papineau, tel que le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP). Cependant, la MRC des Collines-de-l'Outaouais continuerait de dispenser les services de cour municipale, d'appels d'urgence 911 et de gestion des matières résiduelles, et ce, en vertu d'une entente avec la MRC de Papineau. Pour ce qui est du réseau collectif de fibre optique, la MRC de Papineau est propriétaire du réseau développé sur son territoire actuellement en partenariat avec d'autres organismes de la région, dont la Commission scolaire Au-cœur-des vallées (CSCV) et la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette. Les frais d'entretien du réseau dédié à la MRC sont assumés par les vingt-quatre (24) municipalités locales. Des investissements sont à prévoir quant au déploiement du projet « Papineau Numérique », et plus particulièrement la phase 1 qui est en cours de réalisation. Finalement, en relation avec les services municipaux, plusieurs outils réglementaires devront être adaptés, notamment la réglementation sur la gestion des cours d'eau.

Figure 5
Implications sur la desserte de services pour la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

| Services | Situation actuelle | Impacts |
|--|--|---|
| Sécurité policière | Desservie par le service de police régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais | Desservie par la Sûreté du Québec ⁴ |
| Cours municipale et 911 | Desservie par la MRC des Collines-de-l'Outaouais | Continuera d'être desservie par la MRC des Collines-de-l'Outaouais |
| Sécurité incendie | Possède son propre service de sécurité incendie | Aucun impact |
| Prévention des risques élevés et très élevés | Desservie par la MRC des Collines-de-l'Outaouais | Desservie par la MRC de Papineau |
| Téléphonie IP | La Municipalité est desservie par la MRC de Papineau | Aucun impact sur le service, mais possible diminution des frais afférents |
| Matières résiduelles | Desservie par la MRC des Collines-de-l'Outaouais | La Municipalité continuerait d'être desservie par la MRC des Collines-de-l'Outaouais ⁵ , mais certains services pourraient engendrer une charge financière additionnelle |
| Transport collectif et adapté | Service partiel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais | Service de la MRC de Papineau |
| Loisirs | Aucun service | Ressource commune (Corporation des loisirs et des sports de Papineau) ⁶ |
| Ingénierie | Aucun service | Service d'ingénierie de la MRC de Papineau ⁷ |

⁴ Conditionnellement à une approbation gouvernementale.

⁵ Les municipalités de Bowman et de Val-des-Bois sont également desservies par la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

⁶ Les municipalités de la MRC contribuent à valeur égale (700 \$ en 2019).

⁷ Un montant de base de 1 500\$ est assumé par chaque municipalité. Les mandats spécifiques sont payés par la municipalité en vertu d'ententes contractuelles avec la MRC.

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Évaluation | Desservie par la MRC des Collines-de-l'Outaouais | Desservie par la MRC de Papineau ⁸ |
| Développement économique | Desservie par la MRC des Collines-de-l'Outaouais | Desservie par la MRC de Papineau ⁹ |

Aspects financiers

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Selon les données disponibles et dans la perspective où la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette serait desservie par la Sûreté du Québec, le transfert de territoire municipal régional engendrerait une économie annuelle récurrente estimée à 102 172 \$ pour la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Figure 6
Économie annuelle estimée pour la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour 2019.

| Services | Avant transfert | Après transfert |
|---|-------------------|-------------------|
| Quotes-parts | 306 350 \$ | 58 495 \$ |
| Sûreté du Québec | | 95 683 \$ * |
| Service d'évaluation | | 50 000 \$ * |
| | 306 350 \$ | 204 178 \$ |
| Économie annuelle estimée à 102 172 \$ | | |

* Montants estimés

Cependant, le transfert de territoire municipal régional engendrerait des dépenses extraordinaires estimées à 68 100 \$ pour la MRC de Papineau, lesquelles sont identifiées à la figure 7. Ce montant serait chargé à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette par la MRC de Papineau à titre de contribution financière unique au moment du transfert. De plus, advenant que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette soit desservie par la SQ, elle aurait à assumer un supplément décroissant temporaire, sur une période de quatre ans. Le montant de ce supplément est déterminé par l'écart entre la somme payée par la municipalité pour ses services policiers pour l'année précédant l'intégration à la SQ et le montant de la facture brute calculée en vertu du Règlement. Ce montant supplémentaire à payer représente 50 % de cet écart la première année d'intégration, 40 % la deuxième année et 30 % la troisième et la quatrième.

⁸ La MRC de Papineau offre le service d'évaluation foncière aux municipalités de son territoire par le biais d'un contrat de service de type « clé en main » octroyé à une firme externe. Les honoraires sont payés selon la formule « utilisateur/payeur ». Dans le cadre de cette étude, les coûts ont été estimés à 50 000 \$ (2019) pour la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

⁹ La MRC de Papineau offre un service de développement économique du territoire aux municipalités de son territoire par le biais du Fonds régions et ruralité et une régie intermunicipale, à laquelle sont assujettis l'ensemble des municipalités du territoire, a été constituée pour mettre en place le Parc industriel régional vert de Papineau.

Par ailleurs, des négociations sont à prévoir entre les MRC concernées et la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette concernant les modalités de partage de l'actif et du passif de la MRC de Papineau, et ce, en fonction des données des plus récents rapports financiers audités précédent le transfert de territoire.

Rappelons, en outre, que certains services relativement à la gestion des matières résiduelles pourraient engendrer une charge financière additionnelle pour la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, laquelle n'a toutefois pas été estimée dans le cadre de cette étude.

MRC de Papineau

Selon les données disponibles, comme soulevé précédemment, le transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette représenterait pour la MRC de Papineau des dépenses extraordinaires de 68 100 \$ et des dépenses récurrentes de 35 578,75 \$.

Comme mentionné précédemment, les dépenses extraordinaires seraient assumées par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au moment du transfert de territoire municipal régional, tandis que les dépenses additionnelles récurrentes seraient intégrées aux dépenses de la MRC de Papineau financées par les municipalités locales comprises sur son territoire, incluant Notre-Dame-de-la-Salette, et ce, en fonction des paramètres de calculs des quotes-parts.

Figure 7
Implications financières pour la MRC de Papineau pour 2019.

| Postes budgétaires | Dépenses extraordinaires | Dépenses récurrentes |
|---------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Conseil | | 9 029 \$ |
| Application de la loi | 20 000 \$ | |
| Évaluation | 25 000 \$ | 1 500 \$ |
| Matières résiduelles | 7 000 \$ | 300 \$ |
| Aménagement, urbanisme et zonage | 5 000 \$ | 9 500 \$ |
| Promotion et développement économique | | 2 100 \$ |
| Réseau de fibre optique | | 5 000 \$ |
| Foresterie | | 1 300 \$ |
| Géomatique et informatique | | 1 500 \$ |
| Téléphonie IP | 11 100 \$ | 1 500 \$ |
| Frais de financement | | 3 850 \$ |
| Sous-totaux | 68 100 \$ | 35 579 \$ |
| TOTAL | | 103 679 \$ |

Figure 8
Implications financières pour les municipalités de la MRC de Papineau pour 2019.

| Municipalités | Quotes-parts Avant | Quotes-parts Après | Hausse (Baisses) | Pourcentages |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Boileau | 48 706 \$ | 48 182 \$ | (524) \$ | 1,08% |
| Bowman | 70 227 \$ | 69 503 \$ | (724) \$ | 1,03% |
| Chénéville | 49 842 \$ | 48 958 \$ | (884) \$ | 1,77% |
| Duhamel | 124 976 \$ | 123 793 \$ | (1 183) \$ | 0,95% |
| Fasset | 28 855 \$ | 28 392 \$ | (463) \$ | 1,60% |
| Lac-des-Plages | 72 288 \$ | 71 519 \$ | (769) \$ | 1,06% |
| Lac Simon | 209 894 \$ | 208 061 \$ | (1 834) \$ | 0,87% |
| Lochaber canton | 33 156 \$ | 32 715 \$ | (441) \$ | 1,33% |
| Lochaber Ouest | 58 191 \$ | 57 517 \$ | (675) \$ | 1,16% |
| Mayo | 55 953 \$ | 55 327 \$ | (626) \$ | 1,12% |
| Montebello | 60 028 \$ | 59 189 \$ | (839) \$ | 1,40% |
| Montpellier | 69 093 \$ | 68 246 \$ | (847) \$ | 1,23% |
| Mulgrave & Derry | 74 773 \$ | 74 079 \$ | (694) \$ | 0,93% |
| Namur | 33 647 \$ | 33 117 \$ | (530) \$ | 1,57% |
| N-D-de-Bonsecours | 56 043 \$ | 55 463 \$ | (580) \$ | 1,03% |
| N-D-de-la-Paix | 41 912 \$ | 41 310 \$ | (602) \$ | 1,44% |
| Papineauville | 124 033 \$ | 122 264 \$ | (1 769) \$ | 1,43% |
| Plaisance | 58 971 \$ | 58 028 \$ | (943) \$ | 1,60% |
| Ripon | 114 058 \$ | 112 697 \$ | (1 361) \$ | 1,19% |
| St-André-Avellin | 192 605 \$ | 190 075 \$ | (2 530) \$ | 1,31% |
| St-Émile-de-Suffolk | 42 534 \$ | 41 988 \$ | (546) \$ | 1,28% |
| St-Sixte | 30 965 \$ | 30 543 \$ | (422) \$ | 1,36% |
| Thurso | 150 899 \$ | 148 855 \$ | (2 044) \$ | 1,35% |
| Val-des-Bois | 93 340 \$ | 92 253 \$ | (1 087) \$ | 1,16% |
| Notre-Dame-de-la-Salette | | 58 495 \$ | | |
| TOTAUX | 1 894 990 \$ | 1 930 568 \$ | 35 578 \$ | |

MRC des Collines-de-l'Outaouais

Selon les données disponibles, le transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette à la MRC de Papineau engendrerait des économies d'échelle estimée à 30 442 \$ représentant 0,12 % du budget annuel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (2019). Cependant, le transfert de territoire municipal régional n'engendrerait aucune perte financière significative.

Figure 9
Économies d'échelle estimées pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour 2019.

| Postes budgétaires | |
|------------------------------------|------------------|
| Conseil | 25 234 \$ |
| Évaluation foncière et technologie | 3 700 \$ |
| Transport collectif | 1 508 \$ |
| TOTAL | 30 442 \$ |

Figure 10
Implications financières pour les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour 2019.

| Municipalités | Quotes-parts Avant | Quotes-parts Après | Hausses (Baisses) | Pourcentages |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|--------------|
| Cantley | 3 346 117 \$ | 3 395 246 \$ | 49 129 \$ | 1,45% |
| Chelsea | 3 051 493 \$ | 3 092 807 \$ | 41 314 \$ | 1,34% |
| L'Ange-Gardien | 1 687 604 \$ | 1 712 536 \$ | 24 932 \$ | 1,46% |
| La Pêche | 3 646 182 \$ | 3 705 088 \$ | 58 906 \$ | 1,59% |
| Pontiac | 2 116 946 \$ | 2 150 122 \$ | 33 176 \$ | 1,54% |
| Val-des-Monts | 4 700 119 \$ | 4 768 568 \$ | 68 449 \$ | 1,44% |
| Notre-Dame-de-la-Salette | 306 350 \$ | | | |
| TOTAUX | 18 854 811 \$ | 18 824 367 \$ | 275 906 \$ | |

Enjeux

Sentiment d'appartenance

Les élus du conseil municipal considèrent que les citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ont une appartenance socioéconomique à la MRC de Papineau davantage qu'à la MRC des Collines-de-l'Outaouais. En effet, les liens de parenté avec les citoyens de Bowman et Val-des-Bois, le profil socioéconomique similaire à ces deux dernières et la situation géographique de Notre-Dame-de-la-Salette ont pour conséquence que les liens sont beaucoup plus forts avec la partie nord-ouest de la MRC de Papineau, soit la Basse-Lièvre, qu'avec les autres municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, dont la réalité socioéconomique diffère. De plus, les municipalités de la MRC de Papineau ont des réalités démographiques et économiques qui rejoignent celles vécues par les citoyens de Notre-Dame-de-la-Salette.

Gouvernance et planification

En intégrant la MRC de Papineau, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette entrevoit plusieurs avantages quant à la gouvernance et les services aux citoyens. En effet, dans la situation actuelle, la municipalité se retrouve dans une MRC dont les autres membres ont des populations plus importantes, des indices de vitalisation plus élevés et dont les liens sont plus tournés vers la Ville de Gatineau. Cela amène un décalage entre les besoins des citoyens de la municipalité, les projets planifiés à l'échelle supralocale et les services offerts par la MRC des Collines-de-l'Outaouais. À l'inverse, la présence de plus petites municipalités ayant des défis similaires dans la MRC de Papineau, ainsi que de municipalités qui vivent la même réalité territoriale, pourraient permettre à Notre-Dame-de-la-Salette de travailler sur des enjeux qui la concernent plus spécifiquement en plus d'offrir des services mieux adaptés à sa situation tout en ayant un poids politique qui soit semblable aux autres municipalités de sa MRC.

Développement économique et opportunités

La réalité socioéconomique de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette étant plus proche de celle des municipalités de la MRC de Papineau, le transfert vers cette dernière permettrait de renforcer les liens avec les municipalités avoisinantes en travaillant sur des projets de développement communs, que ce soit sur le plan économique ou social, ou encore favoriser la coopération entre les municipalités afin d'optimiser les services, mieux planifier les projets et ainsi répondre aux besoins spécifiques de la municipalité. Selon les élus de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, ces enjeux sont primordiaux pour l'avenir socioéconomique de la municipalité. Le renforcement des liens avec les municipalités voisines ne peut qu'être bénéfique à leur avis.

Certaines implications doivent toutefois être anticipées en matière de développement local et régional. Par exemple, comme les aides financières au développement régional versées aux MRC ne seraient pas affectées significativement à la suite d'un transfert de territoire municipal régionale, en raison de la faible population de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, entre autres, elles seraient réparties dans un nombre moins élevé de municipalités pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais et dans un nombre plus élevé pour la MRC de Papineau. Sous le même principe, tous les services offerts par chacune des MRC seront partagés à un nombre moindre pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à nombre supérieur pour la MRC de Papineau.

Suite au transfert

Advenant le transfert de territoire municipal régional, les deux MRC devront mettre à jour leur schéma d'aménagement et de développement, leur schéma de couverture de risques, les dossiers de la cour municipale, leur plan de gestion des cours d'eau, leur plan de gestion des matières résiduelles, leur plan de développement de la zone agricole, ainsi que les dossiers relatifs au développement local et régional, entre autres.

Il faudra en outre s'assurer que le transfert du service de sécurité policière se fasse de façon coordonnée entre le service de police régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Sûreté du Québec.

Par ailleurs, il faudra s'assurer que les dossiers d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette actuellement détenus par le service d'évaluation foncière de la MRC des Collines-de-l'Outaouais soient transférés à la MRC de Papineau en bonne et due forme.

Conclusion

Cette étude avait pour objectifs d'examiner les implications d'un transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette de la MRC des Collines-de-l'Outaouais vers la MRC de Papineau, autant pour la municipalité locale que pour les deux MRC impliquées, puis d'identifier les principaux enjeux liés à ce mouvement de territoire. Elle visait également à fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité d'aller de l'avant et, le cas échéant, amorcer la négociation des conditions en vue de la présentation d'une demande commune au gouvernement par le biais de résolutions.

Après avoir examiné les résultats de l'étude, les conseils municipaux devront statuer sur la poursuite de la démarche menant au transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette (négociation des conditions et

modalités du transfert, préparation de la demande commune et adoption des résolutions exprimant la demande commune).